LES DÉBRIS DU MIDI

(Suite)

Comment Marcellin Albert est descendu de son arbre

Voici les explications données par l'Hérault sur la disparition de Marcellin Albert et sur son départ à Paris :

Personne ne s'est demandé jusqu'où faute de pouvoir répondre à la question de qu'était devenu le « Redoutable » depuis le jour où il a disparu pour échapper au mandat d'amener. Le correspondant à Montpellier du *Petit Journal* émettait hier matin l'hypothèse qu'il pourrait bien être resté tout simplement à Argelliers, et que le clocher de l'Eglise pourrait lui avoir servi de refuge.

Dans les arbres

C'est dans cette voie, en effet, qu'il faut chercher la vérité. « Où est Albert ? Dans les arbres ! » disait vendredi l'incommodant personnage à qui les massacres qu'il commande inspirent surtout de délicates plaisanteries !

« L'arbre » était, en effet, tout proche de la propre maison d'Albert. Pendant qu'on le cherchait dans toutes les directions, il s'était réfugié à quelques mètres de chez lui, sûr du silence des voisins et de la « complicité » de la foule.

De la fenêtre de son nouveau domicile, il apercevait la porte de son logis. Il voyait se démener gendarmes et soldats. Il assistait aux perquisitions qu'on faisait à son domicile.

« Je les ai vues, ces brutes, me disait-il, hier, enfoncer ma porte à coups de hache. Ma femme était devant, leur indiquant une autre ouverture, libre celle-là. Ah ! oui ! C'est un dragon, un malheureux gamin, qui maniait l'instrument. Au second coup, il est tombé faible (sic), et ma femme a dû lui apporter à boire.

« Ils ont tout pris, tout emporté, sous prétexte de saisir les papiers du Comité de défense viticole, jusqu'à mes papiers de famille enfermés dans un buffet. Ils ont saccagé ma demeure sous les yeux de ma pauvre femme hurlante, qu'un policier menaçait d'arrêter parce qu'elle ne pouvait s'empêcher de protester.

« A l'aspect de cet odieux spectacle, j'ai failli sortir de ma cachette et me jeter sur ces sauvages. Je ne l'ai pas fait, parce que je savais que mon arrestation serait le signal d'une émeute sanglante. Si je me suis dérobé aux policiers, c'est que je voulais avant tout éviter les massacres, et j'entrais scrupuleusement dans cette politique du Comité. Seulement comme mon parce que notre incarcération, c'était la certitude des troubles et que je ne veux pas, pour ma part, avoir la responsabilité du sang versé. »

Un voyage peu banal

Marcellin Albert est descendu de son arbre, lorsqu'il a cru le moment favorable. Ayant trouvé son feutre contre une casquette, il ramena en pointe la barbe brune qu'il porte ordinairement en éventail, couvert d'un vieux casque-poussière, une paire de lunettes sur le nez, il a pris, le plus tranquillement du monde, le train pour Paris.

Il s'est ainsi que dimanche, il s'est présenté place Beauveau.

La Sûreté générale peut, pour se vouer, faire passer tous les communiqués qui lui plaira. Sauf le concierge du ministère, qui lui a indiqué son chemin, et l'huissier qui a porté sa lettre au ministre, sans même savoir qui il était, personne ne s'est aperçu du passage d'Albert entre Argelliers et le cabinet présidentiel.

D'après une dépêche que l'*Agence Havas* nous communique en dernière heure, le docteur David, de Narbonne, venu aujourd'hui à Montpellier avec Aldy, y aurait raconté dans ses grandes lignes le voyage à Paris en termes qui confirment quelques-uns des renseignements que nous venons de donner.

Elle ajoute qu'à Paris, Albert se serait présenté chez M. Aldy, rue de Bellechasse, sous un costume de femme, ayant pris le soin de cacher sa barbe sous un large bandeau, et qu'il aurait assisté à la séance de la Chambre du 21 juin, prêt à se venir, si on avait parlé de sa fuite, et à dire : « Me voici ! »

Nous étions au courant de ces faits. Albert était, en effet, à Paris, non pas depuis dimanche matin, mais depuis trois jours, chez notre ami Aldy, et il a assisté vendredi à la séance de la Chambre. On nous avait priés de n'en rien dire, et c'est par discrétion que nous n'en parlions pas encore.

Nous ne pouvons, à cette heure tardive, que confirmer purement et simplement ce fait, auquel nous faisions allusion plus haut en disant qu'il ajouterait encore au ridicule de la police du « premier des flics ».

Les députés bicards chassés

Le Dr Lafferre, après avoir annoncé à la Chambre qu'il se rendait dans sa circonscription pour y ramener le calme, a été obligé de fuir précipitamment d'Agde, de Vias et de Béziers, où ses électeurs voulaient lui faire un mauvais parti.

En désespoir de cause, M. Lafferre s'était réfugié à Colombier, chez son beau-frère, M. Bouscarrat, au sujet duquel on adresse M. Panazzi, procureur de la République de Béziers, d'avoir eu des complaisances singulières.

Mais M. Lafferre n'était pas arrivé depuis deux heures qu'on vint le prévenir que les habitants des villages avoisinants, ayant appris sa venue, se rendaient à Colombier, pour faire entendre à leur député une aubade peu sympathique.

Pour la quatrième fois, M. Lafferre reprit la train, et, jugeant dangereux de prolonger l'expérience, se rendit à Pau où il compte se remettre de ses émotions.

D'autre part, plusieurs communes importantes de la circonscription de M. Albert Sarraut votent des blâmes énergiques à l'adresse de l'ancien sous-secrétaire d'Etat et réclament sa démission.

De ce nombre sont : la ville de Lézignan, la commune de Sigean et la commune de Durban.

M. Dujardin-Beaumetz, autre député de l'Aude, n'est guère plus heureux dans sa circonscription. 18 municipalités sont démissionnaires, et les habitants de ces communes sont furieux de voir M. Dujardin-Beaumetz continuer à faire partie du gouvernement. Le Comité viticole de la ville de Limoux vient d'émettre à son tour un vote de blâme.

Injure faite à deux officiers

Lundi matin, vers 11 heures, deux officiers des dragons à Montpellier se présentaient au casino de Palavas-les-Flots.

Après avoir pris place à la terrasse, ils commandèrent du madère au garçon. Celui-ci apporta des verres et au moment de verser le madère, il reconnut les officiers qui avaient commandé les charges qui actuellement ils sont de Montpellier ces jeunes derniers.

Il cracha alors dans les verres et se refusa à verser le madère.

Plainte a été portée par les officiers.

Un vote du Conseil municipal de Lyon

Le Conseil municipal de Lyon a voté à l'unanimité la motion suivante :

Le Conseil, profondément ému par les événements du Midi, envoie à toutes les populations françaises touchées par la crise viticole, l'expression de son affectueuse sympathie. Il souhaite le prompt rétablissement de l'ordre et de la paix par la sagesse des municipalités républicaines. Il sollicite du gouvernement des mesures de conciliation, de bienveillance et en particulier la libération du maire de Narbonne, le priant de réserver aux frondeurs les sévérités de la loi.

L'ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

Le Livre jaune relatif à l'accord franco-espagnol sera distribué aujourd'hui aux membres du Parlement. Il comprend les documents suivants :

N° 1

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, aux ambassadeurs de la République française à Saint-Pétersbourg, Rome, Berlin, Vienne, Washington et Tokio, et au ministre de France à Lisbonne.

Paris, le 6 juin 1907.

La grande étendue des côtes françaises et des côtes espagnoles tant sur la Méditerranée que dans la partie de l'Atlantique qui baigne le littoral de l'Europe et de l'Afrique, l'importance des possessions insulaires de l'Espagne dans ces régions et celle de nos domaines africains ont amené le gouvernement de la République et le gouvernement de Sa Majesté catholique à envisager l'utilité d'une entente au sujet des intérêts communs résultant de cette situation.

Les deux gouvernements ont en conséquence échangé, le 16 mai dernier, à Paris, les déclarations dont j'ai l'honneur de vous adresser le texte.

L'accord ainsi conclu, a pour but, non seulement de maintenir le *statu quo* qui, en raison de la proximité de nos possessions respectives, ne saurait être modifié sans que des intérêts essentiels des deux puissances soient lésés, mais surtout, en ce qui nous concerne plus particulièrement, d'assurer la sécurité de nos communications avec nos possessions africaines de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Je vous prie de vouloir bien communiquer les documents ci-joints au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Vous vous concerterez, pour cette communication, avec votre collègue d'Espagne.

N° 2

Déclaration du gouvernement français remise le 16 mai 1907 à S. Ex. M. de Léon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne, par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

Animé du désir de contribuer par tous les moyens possibles à la conservation de la paix et convaincu que le maintien du *statu quo* territorial et des droits de la France et de l'Espagne dans la Méditerranée et dans la partie de l'Atlantique qui baigne les côtes de l'Europe et de l'Afrique doit servir efficacement à atteindre ce but, tout en étant profitable aux deux nations qu'unissent d'ailleurs les liens d'une amitié séculaire et la communauté des intérêts ;

Le gouvernement de la République française désire porter à la connaissance du gouvernement de Sa Majesté catholique la déclaration dont la teneur suit, avec le ferme espoir qu'elle contribuera non seulement à affermir la bonne entente qui existe entre les deux gouvernements, mais aussi à servir la cause de la paix :

La politique générale du gouvernement de la République française dans les régions susindiquées a pour objet le maintien du *statu quo* territorial, et, conformément à cette politique, ce gouvernement est fermement résolu à conserver intacte les droits de la République française sur ses possessions insulaires et maritimes situées dans lesdites régions.

Dans le cas où se produiraient de nouvelles circonstances qui, selon l'opinion du gouvernement de la République française, seraient de nature ou à modifier ou à contribuer à modifier le *statu quo* territorial actuel, ce gouvernement entrera en communication avec le gouvernement de Sa Majesté catholique, afin de mettre les deux gouvernements en état de se concerter, s'il est jugé désirable, sur les mesures à prendre en commun.

Paris, le 16 mai 1907.

Signé : S. Pichon.

Le troisième et dernier document contenu dans le *Livre jaune* est le texte espagnol de la déclaration ci-dessus, remise en échange du texte français le 16 mai 1907, à M. Pichon par M. Léon y Castillo.

ÉCHOS POLITIQUES

A propos de l'élection législative de Bousse

La caractéristique de cette élection, c'est l'effondrement de M. Guillemot, professeur au lycée de Guéret, grand chef de la Franc-Maçonnerie dans la Creuse et déjà candidat malheureux deux fois au Conseil municipal de Paris et au siège de député à Boussac, qu'il sollicitait encore hier. La Loge *Les préfugés vaincus* qui dirige actuellement la département de la Creuse et qui a la main sur le préfet aussi bien que sur presque tous les sénateurs et députés ne manquera pas de saluer par une batterie de deuil l'échec de son chef qui est un échec personnel pour elle-même.

AMENDES POUR DÉLIT DE MESSES

M. Groussau, le vaillant député catholique a adressé la lettre suivante au garde des sceaux :

Paris, 27 juin.

Monsieur le ministre,

Veuillez me permettre d'appeler votre attention sur la situation faite à un certain nombre de prêtres qui ont été condamnés pour célébration de messes sans déclaration.

Non seulement la plupart des décisions judiciaires rendues sur cette question ont refusé d'admettre qu'il y eut eu une infraction punissable, mais la loi du 28 décembre 1907 a supprimé la déclaration préalable en matière de réunions publiques, quel qu'en soit l'objet.

Saisi d'un pourvoi contre un jugement qui, en janvier dernier, avait condamné un prêtre pour avoir célébré la messe sans déclaration préalable, la Cour de cassation a déclaré, par arrêt du 4 mai, qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur le pourvoi, « la condamnation prononcée ne pouvant être remise à exécution ».

D'ailleurs, pour les infractions à la loi sur le repos hebdomadaire, qui n'a pas cessé d'être en vigueur, l'exécution des jugements intervenus n'a pas été poursuivie, par cela seul que la modification de la loi a pour s'imposer au gouvernement.

A plus forte raison, lorsqu'il s'agit des déclarations de messe, pour les prétendues infractions à une loi qui n'existe plus, semble-t-il inadmissible que les percepteurs poursuivent, sous menace de contrainte par corps, la recouvrement des amendes et des frais de justice.

Cependant, je suis informé que dans plusieurs départements de telles poursuites ont lieu.

J'ai l'honneur de vous demander d'intervenir pour les faire cesser.

Veuillez agréer.

C. Groussau.

Le garde-des sceaux, faisant droit à la demande de M. Groussau, a donné ordre de mettre un terme aux poursuites engagées contre le clergé de Saint-Joseph de Villefranche (Aveyron) pour refus de payer les amendes infligées pour délit de messe.

Les percepteurs vont recevoir des instructions analogues. Quant aux prêtres condamnés pour délit de messe, ils doivent évidemment s'abstenir de payer, et s'ils sont poursuivis en paiement, en appeler immédiatement au garde des sceaux.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

Le vice-amiral Touchard, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée à Toulon, a reçu hier un télégramme chiffré du ministre de la Marine.

L'amiral Touchard a télégraphié le soir même au ministre que l'approvisionnement accéléré de tous les navires de l'escadre s'était terminé sans incident; que les croiseurs *Dassix* et *Du Chayla* sont depuis plusieurs heures en état de lever l'ancre à toute vitesse, et que, si aucun empêchement ne s'y oppose, l'escadre tout entière pourra prendre la mer jeudi soir pour commencer ses grandes manœuvres annuelles sur les côtes de l'Algérie et devant le détroit de Gibraltar.

Vérification des munitions

Une mission composée du général Gossot, directeur de l'artillerie navale, de l'ingénieur en chef des poudres et salpêtres Mouquerot et d'un capitaine, est arrivée à Toulon.

Cette mission va effectuer une tournée à bord de tous les navires de l'escadre et vérifier l'état des munitions avant le départ pour les manœuvres navales.

Une conférence sera tenue à ce sujet entre le vice-amiral Touchard, commandant en chef et les contre-amiraux Germinet, Kiesel, Manceron et Krantz, en sous ordres.

LA DÉSORGANISATION DE L'ARMÉE

Insultes au drapeau et à un chef

Le Conseil de guerre du 11e corps, à Nantes, a jugé ce matin le soldat Cessou Joseph, réserviste du 19e d'infanterie, inculpé d'avoir, le 13 mai 1907, dans la cour de la caserne d'Estrées, outragé par paroles le sergent Huron, de son régiment. « Des galons, il n'en faut plus. Il n'y a, d'ailleurs, que les imbéciles qui en portent. » Tels sont les propos reprochés à Cessou à l'égard de son supérieur.

Se trouvant en présence du drapeau qui rentrait au quartier, l'inculpé s'écria : « Le drapeau, je crache dessus, et ce n'est pas la première fois. »

Aperçevant un officier de marine qui passait dans la cour du quartier, Cessou donna un coup de pied dans une gamelle placée devant lui en s'écriant : « J'en ferai bien autant à tous ceux qui portent des galons. Je ne puis le faire maintenant, mais, plus tard, j'aurai ma revanche. »

De tout cela, l'accusation a retenu seulement [illegible]

Cessou a été condamné à [illegible] sans sursis. Il y a eu des circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

PRÊTRE DIFFAMÉ

A la suite d'un procès intenté par M. l'abbé Butin, vicaire à Saint-Jean le Grand, à Autun, le tribunal a condamné le gérant de l'*Union républicaine*, qui avait reproduit deux articles diffamatoires de M. Paquériaux, propriétaire à Toulon-sur-Arroux, à 100 francs d'amende chacun et à 200 francs de dommages-intérêts, aux dépens et à une insertion dans trois journaux au choix de M. Butin.

LES BRISEURS DE CROIX

Dans la nuit de samedi à dimanche, une bande de malfaiteurs est allée scier un magnifique calvaire érigé sur un terrain particulier, au bord de la route de Hem à Gézaincourt (Somme). La croix au chêne a été coupée au [illegible] et coupée, les [illegible] ne sont [illegible]. Ce Christ, de grandeur naturelle et en fonte, a les deux bras cassés.

Dimanche, à l'issue de la messe, toute la population est allée en procession au calvaire renversé, et le christ a été déposé à l'église en attendant le moment de le reprendre et place dans la plaine.

AUTOUR DE LA SÉPARATION

— Le maire de Rostère (Tarn) ayant demandé un prix exagéré pour la location du presbytère construit par le curé, celui-ci, sur l'ordre de l'archevêque d'Albi, va quitter la paroisse.

— Les habitants d'Ardito (Tarn) s'étant soumis, le culte a été rétabli dans cette paroisse.

— Le clergé du Rouergue (Aveyron) a été expulsé du presbytère par la force armée. Les gendarmes, le juge de paix et l'huissier sont été [illegible]. Le curé et le vicaire ont définitivement quitté la commune.

CONGRÈS DE PATRONAGES DE TOURAINE

Le Congrès des patronages du diocèse s'est réuni dimanche à Bourgueil et a obtenu un brillant succès.

A la réunion générale plus de 400 délégués ont applaudi les rapports très intéressants des divers patronages.

Au banquet, 250 convives, toasts pleins de foi de M. Bienveau, maire de Bourgueil et conseiller général, de M. Marchais, président du patronage Sainte-Marie, à Tours, et de M. Chesneau, président des anciens du même patronage.

Mgr Renou, qui avait bien voulu assister au Congrès, a donné la bénédiction au salut de clôture.

Création à Lyon d'un cours d'histoire des religions

Le Conseil municipal de Lyon vient de prendre l'initiative de la création à l'Université d'un cours d'histoire des religions. La loi de cette création est ainsi définie par M. Herriot :

« L'histoire des religions, écrit-il, est enseignée avec des préoccupations dogmatiques et dans une intention de propagande qui sont absolument incompatibles avec l'esprit et la méthode scientifique. »

Ce qui veut dire que l'enseignement de l'histoire des religions sera exclusivement dirigé contre la religion catholique.

COMITÉ CATHOLIQUE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le compte rendu du Congrès de Lille 1906 vient de paraître. Il contient tous les rapports in-extenso présentés dans les séances de travail, un résumé des discussions, et les discours des séances générales du soir et de la séance de clôture où se trouve le très beau discours de Mgr Delamarre.

Il forme un volume de 300 pages. Prix du volume 2 fr. 50, franco 1 fr. 75. Pour cinq et plus à la même adresse, le prix est de 1 fr. l'unité. 104, rue de la Barre, Lille.

Maison de famille pour les prêtres de passage à Paris

NN. SS. les évêques, justement préoccupés de voir les prêtres de leurs diocèses exposés à séjourner à Paris dans n'importe quel hôtel, ont demandé à M. l'abbé Foucher, directeur de la maison de famille de l'Institut catholique de Paris, de bien vouloir mettre à leur disposition pendant la période des vacances, de juillet à novembre, les chambres qui, dans le courant de l'année, sont exclusivement réservées aux étudiants. M. Foucher s'est empressé de déférer à ce désir. Il recevra chez lui, rue Cassette, 24, en se couvrant seulement des frais qui lui sont imposés, les ecclésiastiques qui seraient appelés à Paris par leurs affaires.

Çà et là

Morts d'hier

Mme Emile Deschanel, mère du candidat président de la Chambre, membre de l'Académie française, 79 ans, à Paris. — Mlle Motono, fille de l'ambassadeur du Japon à Saint-Pétersbourg. — M. Léon Herbo, un des peintres les plus en vue de la Belgique.

Congrès mutualiste

Le Congrès mutualiste de la Drôme, tenu sous la présidence de M. Loubet, à Crest, a constaté l'extension des idées mutualistes dans la Drôme, qui compte 129 Sociétés comprenant un effectif de 11 506 membres.

Le prochain Congrès aura lieu à Romans en

ÉCHOS DE PARTOUT

Sont nommés directeurs des contributions indirectes : à Poitiers, M. Boucher, directeur à Albi; à Albi, M. Borry, sous-directeur à Abbeville; à Grenoble, M. Croyn, directeur à Annecy; à Annecy, M. Provost, sous-directeur à Paris; à Nancy, M. Beaumont, directeur à Clermont-Ferrand; à Clermont-Ferrand, M. Laurens, directeur à Foix; à Foix, M. Clerc, sous-directeur à Toulouse.

Ce matin s'est ouvert à Bordeaux le 2e Congrès international d'architecture navale, sous la présidence de lord Glasdom, président de l'Institution of naval architect, et de M. Bertin, président de l'association technique de la marine française.

Les Sociétés des ingénieurs navals des grandes puissances maritimes y sont représentées.

Lundi soir a eu lieu dans la salle de Guyenne, à Bordeaux, la séance solennelle de clôture des travaux de la conférence [illegible] en présence d'un nombreux auditoire. Mgr du Vauroux, [illegible] président, a prononcé une [illegible] allocution [illegible] politique de l'[illegible].

LES TROUBLES DU PORTUGAL

Le roi et M. Franco

Le roi Carlos aurait refusé d'approuver les mesures sévères imposées par les événements de la nuit du 16 juin, que M. Franco a présentées à sa signature.

La police envahit un lycée

La police a fait irruption au lycée de Lisbonne où des étudiants chantaient la *Marseillaise*. Un professeur et quelques élèves ont été blessés.

EN MER

Bordeaux. — Le croiseur cuirassé anglais *Devonshire* a mouillé à Royan auprès des cuirassés américains et il a échangé les saluts avec la terre.

Santiago-du-Chili. — Le steamer *Santiago*, de la Compagnie « Pacifique Steam » a fait naufrage pendant une forte bourrasque à 60 milles au nord de la pointe de Corral.

Jusqu'ici on n'annonce que le sauvetage d'un passager et d'un homme de l'équipage.

Il n'y avait qu'un seul passager à bord, assure-t-on. Le seul survivant de l'équipage est le quatrième officier Galera.

Le capitaine, M. Wilsewoy et onze officiers étaient Anglais. La racle de l'équipage était indigène.

L'officier sauvé confirme que le *Santiago* a coulé le 18 courant à 6 h. 30 du matin, à 60 milles au nord de la pointe de Corral.

LA SAINT JEAN A GROIX

On bénit les bateaux de pêche

La bénédiction traditionnelle des courreaux de Groix, à l'occasion de la Saint-Jean, a eu lieu hier après-midi, par gros temps et mer houleuse, avec les vapeurs pavoisés portant le clergé et le Comité.

60 bateaux de pêche ont suivi la procession. Ils étaient tous pavoisés.

Cette cérémonie peu ordinaire attire à Larmor une foule considérable. Au milieu des courreaux le curé de Ploemeur a étendu les bras sur la mer et donné la bénédiction au milieu des chants éclatant de tous les navires qui avaient formé autour de lui un immense cercle.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

MARDI 25 JUIN

Baromètre. — Une dépression assez profonde s'est avancée sur le nord-ouest de l'Europe; son centre se trouve ce matin sur la mer du Nord où l'on note 735 m/m; elle amène des mauvais temps du Sud-Ouest sur la Manche, et le nord est dépassée en Havre et vers le Pas-de-Calais. La pression barométrique reste élevée dans le sud-ouest du continent (Biarritz 766 m/m).

A Paris nous avons 761 m/m.

Le vent est assez fort de l'Ouest sur nos côtes de l'Océan, modéré sur la Méditerranée.

Des pluies sont tombées sur la moitié nord de l'Europe; en France, on a recueilli 24 m/m à Gravelines, 6 à Cherbourg, 3 à Brest et à Nantes.

La température est restée sensiblement la même sur ces régions. Ce matin le thermomètre marquait + 8 à Brest, + 10 à Paris, Nantes, + 15 à Clermont, + 16 à Toulouse, + 21 à Alger, + 20 à Palermo. Il faisait + 2 au Puy-de-Dôme et au mont Aigoual, + 5 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, des pluies sont probables dans le Nord, le température va rester dans les voisinages de la normale. A Paris, hier, très nuageux.

Mercredi 26 juin, 177e jour de l'année.

Durée du jour : 17 h. 33.

Soleil. — Lever : 3 h. 52. Coucher : 8 h. 8.

Lune. — Lever : 0 h. 54. Coucher : 8 h. 28.

DÉPARTEMENTS

HÉRAULT. — Drame dans un commissariat. — Le commissaire de police de Mèze confrontait dans son bureau le nommé Laurent avec sa femme au sujet d'une instance en divorce. Laurent tira tout à coup plusieurs coups de revolver sur sa femme, dont un l'atteignit dans la région du cœur. Calmé le commissaire de police intervenait. Laurent tira sur le magistrat, puis tourna son arme contre lui-même. Les trois blessés sont dans un état alarmant.

VAR. — Fratricide. — Dans le faubourg de Valbourdin, à Toulon, le jeune Eugène Cuaire, 17 ans, a frappé d'un coup de couteau son frère, Ferdinand, 22 ans.

Le meurtrier, qui avait autrefois tiré un coup de revolver sur son grand-père, a été arrêté.

BOUCHES-DU-RHONE. — Drame dans un bar. — Hier soir, à Marseille, vers 10 heures, le nommé François-Joseph Givogre, 18 ans, prenait une consommation dans un bar de la banlieue, quand il fut prié de sortir par une personne qui, de l'extérieur, lui faisait signe.

Aussitôt que Givogre fut dans la rue, des détonations retentirent et le jeune homme, atteint par six balles de revolver, ne put que rentrer dans l'établissement où il tomba mort aux pieds des clients.

On croit à une vengeance. Le meurtrier a pris la fuite.

HERAULT. — Un soldat meurtrier. — Un militaire nommé Léon Ballière, soldat musicien au 17e d'infanterie à Agde et dont les parents habitent à Béziers, rue du Quatre-Septembre, a tiré presque à bout portant, dans la serre Bizet, trois coups de revolver sur une jeune fille de 18 ans, Mlle Clotilde Cabrol, et l'a blessée très grièvement à la tête et à la poitrine.

La malheureuse jeune fille s'affaissa en poussant un grand cri, et le meurtrier, tournant aussitôt son arme contre lui-même, se logea une balle dans la tête et tomba foudroyé.

ETRANGER

ETATS-UNIS. — Collision de trains. — On mande de New-York :

Un train de voyageurs a été en collision à Hartford avec un train dans lequel se trouvaient des ouvriers; il de ces derniers ont été tués, 35 ont été blessés, tous sont des Italiens.

Petite correspondance. — J. C. — S'il s'agit du de Bertrand, oui. Mais le caractère en est très différent. Ce n'est pas une lecture populaire. Et tous cas, il faudrait changer les prix.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1899

Le numéro [illegible] est remboursé par le versement de 500 francs.

Les numéros [illegible] gagnent chacun 20 000 francs.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1 000 francs.

[illegible]

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

HALLES CENTRALES DE PARIS

Paris, 25 juin 1907.

Poissons. — Vente au kilo : bars 1,50-4, soles 2-2,50-3,75, crevettes 1-1,50, grondins 0,50-1, homards 1-3,50, langoustes 3-4, limandes 0,80-2,50, merlans 1,50-4,50, mulets 1,50-4, soles 1-6,25, saumons français 3-4,50, turbots 2-1,75.

Vente à la caisse : vives 1,50.

Vente à la pièce : raies douces 3-5.

Vente au cent : maquereaux de l'Ouest 20-30, de Biscaye 5-10, sardines salées 2-3,25, sardines fraîches 1-2.

MARCHÉS DIVERS

Essence de térébenthine. — Bordeaux. Apports : 22 000 kilos, 94 fr. (nu) les 100 kilos, en baisse de 1 fr. net sans escompte. Expédition 105 fr. logé Bordeaux, sans cession. Dax. Apports : 68 000 kilos à 94 fr. (nu). Sans changement. Sans cession. Expédition Bordeaux.

Thés. — La demande reste régulière de la part de la consommation, les cours sont bien tenus, mais sans changement.

A Bordeaux, les cours s'établissent comme suit : Congo 1,80-3,60, Twankay 3,50-4,75, Souchong 2,50-4,50, Pekoe 3-9, Orange Pekoe 1,50-5, poudre à canon 2,10, impérial 1,90-3, Hydson ordinaire 2,25-4 le kilo en entrepôt.

A Marseille, on cote Soulong 2-6,60, Congou 1,75-4,40, Pekoe 1,75-14, Ceylan et Inde 1,50-3,25, thés verts 1,30-4 le kilo.

Droits en sus 1,04 par kilo pour thés d'Annam et 0,08 pour les autres provenances.

Marché de La Villette, 25 juin

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Prix du kilo par quartier : Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Veaux	835	755	2,10	1,90	1,60	1,86	1,04	0,8
Bœufs	2	2						
Vaches	60	60						
Taureaux	2	2						
Moutons	2	2						
Porcs	2	2						

Les affaires ont été fort calmes et ce n'est guère que dans les ventes au détail que les détenteurs sont parvenus à maintenir les cours.

On note au demi-kilo viande nette : moutons anglaises de choix 0,98-1, ordinaires 0,92-0,96, petits dieppois 0,90-1, autres provenances de la Seine-Inférieure 0,80-0,86, veaux de Normandie 0,85-0,95, veaux de choix au détail 1,05-1,10, en bandes 1,02-1,03, gourmayeux passables 0,80-0,..., maigres 0,70.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, le 25 juin.

CÉRÉALES

	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
Courant	20,80	20,85	19,25	19,25	25,75	25,90	[illegible]	[illegible]
Juillet	20,75	20,75	19,...	18,...	26,...	26,...	[illegible]	[illegible]
Août-sept.	20,50	20,40	18,75	18,75	25,50	25,50	[illegible]	[illegible]
4 derniers	18,80	18,80	17,75	17,75	23,80	23,80	[illegible]	[illegible]
Cours du jour	calme	calme	calme	calme	[illegible]	calme	[illegible]	[illegible]
Sac, nulle	750				750		300	
Cir. jour	500				750		150	

Farines de consommation : 54 57,50 ; [illegible] marques : [illegible]

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
Courant	60,...	60,...	60,50	60,75				
Janvier	60,...	60,...	60,50	61,...	41,50	41,75	26,37	26,37
Mars	60,75	60,85	60,75	60,75	45,...	46,...	26,62	26,62
Juill.-août	61,...	60,25	61,...	61,...	41,75	45,...	26,75	26,75
4 derniers	59,75	59,85	61,50	61,40	39,75	39,25		
4 prochains	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	38,...	38,...	[illegible]	[illegible]
4 suivants	56,75	56,40	61,25	61,25	38,...	38,...	26,12	26,12
4 derniers							27,50	27,50
Cours							23,37	23,37
Sac nat.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	56,50	56,50
Sac lal.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	57,...	57,...
Cours du jour	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sac nulle	250		500		600		4 700	
Cir. jour	250		500		35		4 700	

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture du [illegible] juillet à [illegible]

Désignation	Cotons	Cafés	Laines	Poivres Malabar	Poivres Saigon
Juin 1907	79 80	35 50	188 50	44 ..	57 52
Juillet 1907	79 ..	35 50	190 ..	51 50	58 ..
Août 1907	79 10	35 50	191 50	52 ..	58 ..
Sept. 1907	79 ..	35 50	192 ..	53 ..	58 ..
Octobre 1907	78 80	35 50	194 50	52 ..	58 50
Nov. 1907	77 25	35 50	198 50	52 50	58 50
Déc. 1907	76 25	35 50	196 50	52 50	58 ..
Janvier 1908	75 ..	35 50	193 50	.. ..	.. ..
Février 1908	75 87	35 50	191 ..	.. ..	.. ..
Mars 1908	75 87	35 75	190 50	.. ..	.. ..
Avril 1908	75 87	35 75	190 50	.. ..	.. ..
Mai 1908	75 75	36 ..	190 50	.. ..	.. ..
Tendance	vsoutl.	calme	calme	calme	calme
Ventes		2 000	400		

Excursions Accompagnées

Départ tous les jours pour l'ANGLETERRE, l'ECOSSE et l'IRLANDE (EXPOSITION de DUBLIN)

Excursions spéciales pour Londres seulement. Voyages accompagnés à prix très réduits, pour Londres et l'Ecosse. Départs fréquents et réguliers jusqu'en Septembre. S'adresser pour Prospectus, Renseignements et Inscriptions à Paris, 74, rue de Rivoli, à Paris.

TH. COOK & FILS

BOURSE DE PARIS

Clôt. du 25 juin

Valeurs	Précédente clôture	Clôture du jour
FONDS D'ETAT FRANÇ.		
3 % comptant	[illegible]	[illegible]
3 % terme	[illegible]	[illegible]
3 % amort. comptant	[illegible]	[illegible]
3 % amort. terme	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DE VILLES		
Paris 1855	[illegible]	[illegible]
— 1860 2 %	[illegible]	[illegible]
— 1871 4 %	[illegible]	[illegible]
— 1875 4 %	[illegible]	[illegible]
— 1876 4 %	[illegible]	[illegible]
— 1880 4 1/2 %	[illegible]	[illegible]
— 1886 4 %	[illegible]	[illegible]
— 1887 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1888 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1889 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1892 3 % (Bâtiments)	[illegible]	[illegible]
— 1894 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1894 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
— 1894 3 1/2 % (Bâtiments)	[illegible]	[illegible]
— 1894 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1895 3 %	[illegible]	[illegible]
— 1900 3 % (Bâtiments)	[illegible]	[illegible]
— 1903 3 %	[illegible]	[illegible]
— de Marseille	[illegible]	[illegible]
EMPRUNTS DES COLON.		
Indochine 4 %	[illegible]	[illegible]
Tonkin 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Madagascar 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Saint-Chim 3 1/2 %	[illegible]	[illegible]
Indo-Chine 3 % 1900	[illegible]	[illegible]
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	[illegible]	[illegible]
— de Paris	[illegible]	[illegible]
— Transatlantique	[illegible]	[illegible]
Compagnie Algérienne	[illegible]	[illegible]
Comptoir National	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier d'Algérie	[illegible]	[illegible]
Crédit Foncier	[illegible]	[illegible]
Consommation 1879 2,50	[illegible]	[illegible]
— P.	[illegible]	[illegible]
Foncière 3 % 1879	[illegible]	[illegible]
Commerciale (500)	[illegible]	[illegible]
Européenne 3 % 1881	[illegible]	[illegible]
— 3 % 1882	[illegible]	[illegible]
— P.	[illegible]	[illegible]
Commerciale 3 % 1884	[illegible]	[illegible]
— 3 % 1887	[illegible]	[illegible]
Foncière 3 % 1887	[illegible]	[illegible]
Comm. 3,50 1890 Bâtim.	[illegible]	[illegible]
Foncière 3 % 1895	[illegible]	[illegible]
Commerciale 1900	[illegible]	[illegible]
Banque de 100 fr. 1897	[illegible]	[illegible]

| Valeurs | Précédente clôture | Clôture du jour